

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, dans le NORD & en TURQUIE, depuis deux mois.

LES Ministres du Roi de Prusse, dans toutes les Cours d'Allemagne & du Nord, y ont notifié le Traité conclu le 16. Janvier dernier entre Sa Maj. Prussienne & le Roi de la Grande-Bretagne; Traité tendant à conserver la tranquillité publique, particulièrement celle de l'Allemagne. Cette notification a été reçüe par tout dans les sentimens avec lesquels on apprend toujours avec plaisir ce qui intéresse les Porentats amis & alliés. La Cour Impériale de Vienne, sans la participation de laquelle ce Traité a été fait, paroît n'y avoir pas été insensible. La clause de la garantie renouvelée de la *Silésie* au Roi de Prusse par Sa Majesté Britannique, paroissoit néanmoins à quelques Politiques ne devoir pas être des mieux accueillie par l'Impératrice Reine. Quoiqu'il en soit, l'Allemagne jouissant d'un heureux repos que plusieurs circonstances contribuent à affermir, on n'y voit d'autres mouvemens que la marche des troupes que la Couronne Britannique a prises à sa solde, & qui passent actuellement en *Angleterre*. Les Hessois embarqués à *Stade*, s'y rendent. Ils vont être suivis des Hannoveriens. A la Cour de *Vienne* il n'est plus question d'envoyer des troupes dans les Pays-Bas. A celle de *Dresde*, on profite du calme présent pour faire une réforme de quatre Soldats, un Sergent & un Tambour dans les Régimens d'Infanterie & de Cavalerie des troupes Saxones.